

Korian SA
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Korian,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Korian SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principales méthodes utilisées » de l'annexe aux comptes annuels concernant la première application du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risques identifiés

Au 31 décembre 2017, les titres de participation sont inscrits à l'actif pour une valeur nette comptable de 2 250 millions d'euros. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition incluant les frais accessoires, et sont dépréciés lorsque cette valeur est supérieure à leur valeur d'utilité ou à leur valeur vénale.

Comme indiqué dans la note « Principales méthodes utilisées » de l'annexe, la valeur d'utilité de chaque titre de participation est déterminée sur la base des données prévisionnelles établies par la Société, en fonction des perspectives d'avenir de la filiale et de sa structure financière à la date de clôture.

La détermination de la valeur d'utilité de chaque titre de participation repose sur des hypothèses et des estimations établies par la Direction, notamment la projection de flux de trésorerie futurs actualisés sur 5 années issus du budget 2018.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et de l'importance du jugement de la Direction dans la détermination des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des valeurs d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- prendre connaissance du processus budgétaire et des contrôles clés associés à ce processus ;
- obtenir les modalités de calcul des valeurs d'utilité, et en particulier les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des établissements exploités par les entités représentatives de ces titres de participation, afin :
 - d'apprécier leur cohérence avec les budgets 2018 établis par la Direction et arrêtés par le conseil d'administration ;
 - d'examiner la cohérence des hypothèses retenues (taux d'occupation, évolution tarifaire, etc.) avec l'environnement économique aux dates de clôture ;
 - d'apprécier le caractère raisonnable des hypothèses utilisées pour la projection des flux sur la période 2019-2022 ;

- de comparer les prévisions retenues lors des précédents tests de perte de valeur avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs antérieurs ;
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétiques des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Korian SA dans les statuts initiaux de 2003 pour le cabinet Mazars et par l'Assemblée Générale du 23 juin 2011 pour le cabinet Ernst & Young et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Mazars était dans la quinzième année de sa mission sans interruption (dont douze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet Ernst & Young et Autres dans la septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Courbevoie, le 30 mars 2018

ERNST & YOUNG et Autres

MAZARS



May Kassis-Morin



Manuela Baudoin-Revert

Comptes annuels au 31 décembre 2017

Documents comptables individuels (sauf indication contraire, toutes les données monétaires sont exprimées en milliers d'euros/K€).

BILAN

Actif

ACTIF	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations incorporelles	11 386	8 897
Immobilisations corporelles	10 310	5 656
Immobilisations corporelles et incorporelles	21 696	14 553
Immobilisations financières	2 984 535	2 861 033
Dont participations	2 250 442	2 246 397
Total actif immobilisé	3 006 231	2 875 586
Avances et acomptes versés sur commandes	3	3
Créances clients	76 336	66 361
Autres créances	641 124	562 099
Disponibilités	90 784	52 075
Valeurs mobilières de placement	286 143	85 911
Charges constatées d'avance	2 532	2 589
Total actif circulant	1 096 922	769 037
Frais d'émission d'emprunt / Primes de remboursement d'obligations	14 119	14 917
Total actif	4 117 272	3 659 541

Passif

PASSIF	31.12.2017	31.12.2016
Capital	404 912	400 890
Primes d'émission	961 039	942 519
Réserve légale	28 349	27 255
Report à nouveau	10 953	39 401
Autres réserves	128 516	128 516
Résultat	61 869	21 871
Provisions réglementées	2 420	2 417
Situation nette	1 598 058	1 562 871
Provisions pour risques et charges	1 614	2 194
Autres emprunts obligataires	1 331 647	1 028 633
Emprunts auprès des établissements de crédit	688 837	764 191
Emprunts et dettes divers	444 359	246 248
Fournisseurs	26 749	26 772
Dettes sociales et fiscales	19 940	18 204
Fournisseurs d'immobilisations	1 841	1 682
Autres dettes	3 616	7 293
Total dettes	2 518 603	2 095 217
Produits constatés d'avance	611	1 453
Total passif	4 117 272	3 659 541

COMPTE DE RÉSULTAT

	12-12-2017	12-12-2016
Chiffre d'affaires	76 745	69 035
Production immobilisée	1 635	1 008
Subvention d'exploitation	4	0
Reprises de provisions et transfert de charges	6 260	13 008
Autres produits	99	100
Total	84 743	83 150
Achats de marchandises		
Autres achats et charges externes	58 428	59 722
Impôts et taxes	2 781	2 343
Salaires	30 243	26 199
Charges sociales	11 793	11 768
Dotations		
- amortissements immobilisations	10 223	14 585
- sur actif circulant	0	0
- provisions pour risques et charges	1 065	1 428
Autres charges	1 061	769
Total Charges d'exploitation	115 594	116 815
Résultat d'exploitation	-30 851	-33 665
Produits financiers	134 553	89 685
Charges financières	59 870	58 181
Résultat financier	74 683	31 505
Résultat courant	43 832	-2 161
Produits exceptionnels	301	139
Charges exceptionnelles	597	277
Résultat exceptionnel	-296	-138
Impôts bénéfices	-18 333	-24 170
Résultat net comptable	61 869	21 871

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 DÉCEMBRE 2017

La société Korian SA, dont le siège social est situé au 21-25 rue Balzac, établit des comptes consolidés en qualité de société tête de Groupe.

Règles, méthodes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan comptable général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Principales méthodes utilisées

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables. Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de cinq ans. Les logiciels acquis sont immobilisés et amortis sur une durée de trois ans alors que les logiciels autonomes (développés en interne) sont immobilisés et amortis sur une durée de cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements calculés selon la méthode linéaire par application de taux homogènes au sein du Groupe sont déterminés par référence aux durées d'utilisation suivantes :

- les agencements des constructions (selon les composants) 7 à 50 ans ;
- le matériel industriel 5 ans ;
- le mobilier et le matériel de bureau 10 ans ;
- le matériel informatique 3 ans.

Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires, ces derniers étant amortis sur cinq ans en dérogatoire. Si cette valeur est supérieure à leur valeur d'utilité ou à leur valeur vénale, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée sur la base des données prévisionnelles établies par la Société, en fonction des perspectives d'avenir de la filiale et de sa structure financière à la date de clôture. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- la valeur d'utilité des fonds propres de chaque filiale détenue correspond à la différence entre sa valeur d'entreprise et sa dette financière nette à la date de clôture. La valeur d'entreprise est calculée à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie futurs ;
- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du budget de l'année N+1 (à partir des données observées de l'exercice N). Ces flux sont projetés sur la période 2019-2022. Le flux 2022 correspond au flux normatif estimé de la filiale et est projeté à l'infini à l'aide d'un taux de croissance perpétuel de 1,75 %. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels le Groupe opère, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés ;
- le taux d'actualisation est déterminé par pays et correspond au coût moyen pondéré du capital estimé par la Société (6 % pour la France, 5,7 % pour l'Allemagne, 6,2 % pour la Belgique et 7,2 % pour l'Italie).

Au 31 décembre 2017, les travaux d'évaluation des titres de participation ont conduit à procéder à la comptabilisation d'une dotation nette de reprise de -650 K€.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

Ce poste prend en compte les créances en compte courant au sein du Groupe, dont la rémunération est calculée sur la base d'échelles journalières au taux de 1.67 %, qui est le taux mentionné à l'article 39-1-3° du Code général des impôts.

Instruments financiers et comptabilité de couverture

Les principes de la comptabilité de couverture sont énoncés par le PCG (art. 628-6 à 628-17 nouveaux introduits par le règlement de l'ANC n° 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture). Ils sont applicables à toutes les couvertures quelle que soit leur nature.

Le règlement de l'ANC n° 2015-05 est d'application obligatoire aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2017 et constitue un changement de méthode comptable.

L'application de ce règlement n'a pas eu d'impact significatif dans les comptes de l'entité au 31 décembre 2017 et, par conséquent, ne fait pas l'objet d'une information particulière dans les annexes.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les actions auto-détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition.

Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

Au dernier trimestre 2007, une convention de centralisation de trésorerie a été signée entre la Société et la plupart des sociétés françaises qui faisaient alors partie du Groupe. Les autres sociétés du Groupe se financent auprès de Korian par le biais de prêts ou de comptes courants.

Risque de change

L'ensemble des flux financiers est opéré dans la zone Euro.

Risque de taux

L'emprunt de la Société est essentiellement à taux variable et est couvert par des instruments dérivés.

Coûts d'émission d'obligations et d'emprunts

Les coûts d'émission d'obligations et d'emprunts sont comptabilisés en charges externes puis étalés sur la durée de l'obligation.

Principaux événements de l'exercice

Gouvernance statutaire

Évolution de la composition du Conseil

Les actionnaires de la Société, réunis en Assemblée générale mixte le 22 juin 2017, ont décidé de :

- renouveler les mandats d'administrateur de MM. Christian Chautard et Jérôme Grivet ainsi que de l'Office d'Investissement des Régimes de Pensions du Secteur Public (« Investissements PSP »), pour une durée de trois années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- désigner M. Markus Müschenich en qualité d'administrateur (indépendant), pour une durée de trois années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- ratifier la cooptation de Mme Elisabeth T. Stheeman en qualité d'administrateur (indépendant), en remplacement de M. Guy de Panafieu, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- désigner M. Guy de Panafieu en qualité de Censeur, pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les nominations de Madame Elisabeth T. Stheeman et de M. Markus Müschenich reflètent le développement international du Groupe.

Gouvernance interne

Le 1^{er} juillet 2017, M. Arno Schwalie a été nommé comme Directeur général de Korian Allemagne et membre du Comité de direction générale, en lieu et place de M. Ralf Stiller qui se consacre désormais, au sein du directoire de Korian Allemagne, au développement des activités Groupe en Allemagne et dans les pays voisins.

Le 21 juillet 2017, Mme Caroline de Jessey a été nommée comme Directrice de la communication Groupe, en lieu et place de Mme Cécile Jolly.

Renforcement de la flexibilité financière

Le 28 juin 2017, Korian a annoncé l'émission d'obligations à durée indéterminée à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ODIRNANE) de rang non subordonné non sécurisé pour un montant de 240 M€. Le règlement-livraison de ces obligations a eu lieu le 3 juillet 2017.

Le Groupe a également mis en place pour un montant de 60 M€, le 28 juin 2017, un financement obligataire non coté hybride à durée indéterminée et ne donnant pas accès au capital.

Ces émissions d'un montant total de 300 M€ permettent au Groupe de renforcer sa flexibilité financière pour poursuivre sa stratégie de développement par acquisitions ciblées (*bolt-on*).

Arrêté du capital et paiement du dividende en actions

Suite à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée 2017, la Société a procédé à la distribution d'un dividende de 0,60 € par action, avec une option pour un paiement en actions (sur la base d'un prix par action de 28,82 €). Cette option s'est traduite par l'émission, le 19 juillet 2017, de 777 940 actions nouvelles, dont la livraison et l'admission aux négociations sur le marché d'Euronext Paris sont intervenues le 21 juillet 2017. Elles portent jouissance à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2017 et bénéficient des mêmes droits que les actions ordinaires en circulation. Le montant du dividende versé en numéraire s'est élevé à la somme de 25,6 M€ et a été versé aux actionnaires le 21 juillet 2017.

Le capital social de la Société s'élève désormais à la somme de 404 911 715 € et est divisé en 80 982 343 actions.

Titres de participation

Korian SA a également créé en 2017 des véhicules immobiliers dédiés pour y loger les nouveaux immeubles situés en France (OPPCI Korian Immobilier France) et en Allemagne. Au 31 décembre 2017, l'OPPCI Korian Immobilier comprend 10 immeubles dont 4 livrés et 6 en construction et le véhicule dédié pour les immeubles allemands en comprend 3 dont 1 existant exploité et 2 en construction.

Principaux postes de bilan et de compte de résultat

Immobilisations et amortissements

Immobilisations	31.12.2018	Augmentations	Dévaluations	31.12.2017
Concessions, brevets et droits similaires	30 168	6 882		37 050
Immobilisations en cours	2 016	117	-95	2 038
Fonds commercial (mali technique de fusion)	0			0
Installations générales	2 113	1 711		3 824
Matériel de bureau et informatique	13 380	4 200		17 580
Immobilisations corporelles et incorporelles	47 676	12 910	-95	60 492
Participations et créances rattachées	2 250 428	4 695		2 255 123
Autres immobilisations financières	614 637	119 456		734 093
Total	2 912 742	137 061	-95	3 049 708

Amortissements	31.12.2018	Augmentations	Reprises	31.12.2017
Concessions, brevets et droits similaires	23 287	3 923		27 210
Installations générales	692	237		929
Matériel de bureau et informatique	9 149	1 508		10 657
Total	33 127	5 668	0	38 796

Provisions	31.12.2018	Dévaluations	Reprises	31.12.2017
Sur titres de participation	4 031	845	-195	4 681
Sur Mali technique	-			-
Sur prêts	-			-
Total	4 031	845	-195	4 681

Les amortissements ont été constatés en charges d'exploitation. Les ajustements de provisions sur titres de participations ont été constatés en résultat financier.

Le poste « Immobilisations en cours » correspond essentiellement à de la production immobilisée, des coûts de prestataires pour l'élaboration et la mise en place de progiciels internes, de logiciels et de matériel informatique pour 2 038 K€.

Titres de participation

Korian est la société consolidante du Groupe. Elle détient les titres des sociétés répertoriées dans le tableau ci-après (montants en euros).

Entreprise	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
CENTRE DE READAPTATION FONCTIONNELLE DE CAEN	3 700	3 700	100,00%	5 880 337	0	5 880 337	37 000	267 423	501 617	150 000	0
CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DE SIOUVILLE	70	6 000	1,17%	537 719	-51 898	485 851	96 000	632 613	1 589 083	8 133	0
LES FLOTS	44	1 057	4,15%	967 416	-83 116	884 300	16 172	-1 293 416	303 256	0	0
CENTRE DE SOINS DE SUITE DE SARTROUVILLE	3 700	3 700	100,00%	11 319 598	0	11 319 598	37 000	724 452	1 607 341	1 044 438	0
CENTRE MEDICAL INFANTILE MONTFRIBAT	2 505	2 505	100,00%	9 439 235	-1 058 971	8 380 264	38 188	550 017	785 507	0	1 192 912
CENTRE WILLIAM HARVEY	4 000	4 000	100,00%	18 425 594	0	18 425 594	308 000	769 637	1 678 248	1 107 500	843 412
CLINIQUE CARDIOLOGIQUE DE GASVILLE	2 500	2 500	100,00%	4 492 332	-1 373 647	3 118 685	37 500	307 207	-359 002	0	992 033
CLINIQUE DE LIVRY SULLY	3 500	3 500	100,00%	10 488 743	0	10 488 743	140 000	631 000	1 785 965	846 140	0
CLINIQUE DE SACLAS	1 000	1 000	100,00%	14 811 685	0	14 811 685	701 000	896 901	2 014 180	1 188 334	0
CLINIQUE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION CHATEAU DE SLETEINS	6 250	6 250	100,00%	7 078 053	0	7 078 053	100 000	326 030	401 176	0	0
CLINIQUE DU CANAL DE L'OURCQ	3 700	3 700	100,00%	967 532	-2 070 936	-1 083 404	37 000	-228 356	-8 517 126	0	9 977 648
FURTADO GESTION	2	10 420	0,02%	248 200	-248 200	0	NC	NC	NC	0	0
GRAND'MAISON	2 500	2 500	100,00%	7 138 788	0	7 138 788	38 112	637 869	2 598 119	0	0
HAD YVELINES SUD	3 700	3 700	100,00%	7 162 403	0	7 162 403	37 000	391 115	663 227	419 305	0
HOLDING AB	20 017	20 177	99,21%	3 967 264	0	3 967 264	403 540	745 221	5 554 301	1 138 178	0
HOLDING HOSPITALIERE DE TOURAINE	2 520	2 520	100,00%	1 551 438	0	1 551 438	40 320	567 239	485 190	0	2 025 196
KORIAN BRUNE	500	500	100,00%	17 902 471	0	17 902 471	38 500	1 242 124	8 118 707	1 146 117	0
KORIAN DEUTCHLAND	121 478	121 478	100,00%	237 404 144	0	237 404 144	121 478	-5 234 955	104 956 426	0	0
KORIAN FLORIAN CARNOT	8 500	8 500	100,00%	12 798 013	0	12 798 013	136 000	1 115 398	5 466 250	853 143	0
KORIAN IMMOBILIER	200	200	100,00%	3 203	0	3 203	3 049	-459 513	-1 647 992	0	81 427 798
KORIAN LES ARCADES	504	504	100,00%	14 953 525	0	14 953 525	40 320	1 027 413	5 377 553	942 204	0
KORIAN LES LILAS	504	504	100,00%	11 415 425	0	11 415 425	40 320	877 424	5 395 931	470 746	0
KORIAN LES OLIVIER	1 000	1 000	100,00%	11 528 594	0	11 528 594	304 898	686 760	1 735 447	1 154 279	0
KORIAN MANAGEMENT	70 100	70 100	100,00%	800 275	0	800 275	120 000	-38 390	325 664	0	0
KORIAN PARTENAIRE	500	500	100,00%	5 000	-55 939	-50 939	5 000	-6 433	-60 997	0	50 939
KORIAN SANTE	4 000	4 000	100,00%	8 060 920	0	8 060 920	60 980	3 184 101	992 089	0	40 210 436
LA EASTIDE DE LA TOURNE	2 500	2 500	100,00%	12 707 293	0	12 707 293	38 112	845 109	3 587 186	793 920	0
LA MOULINIERE	100	100	100,00%	1 996 919	-1 569 723	427 196	76 225	2 058	347 794	0	0
LA PINEDE	100	200	50,00%	2 855 691	0	2 855 691	38 250	499 346	2 447 798	0	0
LE CLOS CLEMENT 77 RESIDENCE DU BOIS CLEMENT	2 500	2 500	100,00%	4 609 661	0	4 609 661	38 112	584 877	2 385 945	0	0
LE MONT BLANC	30	60 000	0,05%	1 906	0	1 906	960 000	123 830	-7 912 797	0	8 419 703
LE NORD COTENTIN	15 000	15 000	100,00%	10 637 761	0	10 637 761	915 000	905 541	1 290 066	3 726 259	0
LES BEGONIAS	24 301	26 568	85,06%	121 707 160	0	121 707 160	1 057 016	12 224 976	33 914 826	4 775 793	0
LES ISSAMBRES	63 282	63 292	100,00%	2 495 000	0	2 495 000	964 728	728 932	3 469 778	0	0
LES TROIS TOURS	1 606	5 406	28,65%	3 481 187	0	3 481 187	85 463	1 504 952	2 589 350	598 835	0
LIERRES GESTION	40 000	40 000	100,00%	5 114 002	0	5 114 002	448 000	585 702	1 366 718	0	0
MEDICA France	3 353 685	3 353 685	100,00%	1 005 896 274	0	1 005 896 274	50 976 012	33 440 483	141 968 394	24 264 967	259 808 522
MEDIDEP FONCIER	500	500	100,00%	2 875 031	0	2 875 031	7 500	1 673 700	2 675 667	1 817 458	0
MEDOTELS	73 763	73 763	100,00%	149 254 403	0	149 254 403	1 124 886	38 751 951	136 774 063	26 437 611	80 688 253
NEWCO BEZONS	6 966	6 966	100,00%	8 160 371	0	8 160 371	111 458	387 162	845 355	527 179	0
PRIVATEL	23 400	23 400	100,00%	7 419 922	0	7 419 922	356 731	778 781	-769 081	0	16 418 874
RESIDENCE MAGENTA	500	500	100,00%	18 272 718	0	18 272 718	40 000	1 178 856	7 956 024	1 310 909	0
SAINT CYR GESTION	76 004	76 004	100,00%	2 233 644	0	2 233 644	2 147 040	557 168	762 851	0	0
SCI LE TEILLEUL	1 650 000	2 750 000	60,00%	1 650 000	0	1 650 000	1 375 005	-55 998	-174 324	0	3 978 310
SCI PERREUX	0	0	NC	60 990	0	60 990	NC	NC	NC	40 502	0
SEGESTA	5 265 567	5 265 567	100,00%	285 511 361	0	285 511 361	5 265 567	32 806 455	162 575 674	35 000 000	0
SLG	4 738	4 738	100,00%	138 942 728	0	138 942 728	25 595 679	7 727 190	43 682 604	0	0
SOCIETE CLINIQUE SOINS DE SUITE NOISY LE SEC	2 500	2 500	100,00%	8 217 300	0	8 217 300	38 112	473 773	1 010 197	569 633	0
SOCIETE D'EXPLOITATION CLINIQUE DU PERREUX	2 500	2 500	100,00%	15 259 708	0	15 259 708	38 112	949 738	1 836 452	1 649 415	0
SOCIETE GERONTOLOGIQUE DU CENTRE OUEST - SGCO	108	2 500	5,12%	34 139	0	34 139	38 112	320 955	1 297 589	23 312	0
SOCIETE HOSPITALIERE DE TOURAINE	1 310	3 899	33,60%	2 736 389	0	2 736 389	58 485	1 260 238	2 472 302	184 417	0
SOCIETE NOUVELLE DE LA CLINIQUE DU MENIL	332	382	100,00%	18 403 554	0	18 403 554	131 100	489 377	2 969 295	0	0
LA NORMANDIE	0	0	NC	584 388	0	584 388	487 500	431 899	1 460 436	0	0
SAS KORIAN IMMOBILIER France	55 100	55 100	100,00%	5 510 000	0	5 510 000	5 510 000	-339 818	-339 818	0	61 053
SCI HOLDING IMMOBILIERE	1	100	1,00%	100	0	100	10 000	-1 147	-1 147	0	350 866
SAS KORIAN IMMOBILIER Allemagne	100	100	100,00%	10 000	0	10 000	10 000	-7 844	-7 844	0	0

Échéance des créances

Etat des créances	Total	1 an et plus	A plus d'un an
Prêts et créances rattachés à des participations	733 890	1	733 889
Autres immobilisations financières	203		203
Autres créances clients	76 336	76 336	
Personnel et comptes rattachés	301	301	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	64	64	
Etat et autres collectivités			
- Impôts sur les bénéfices	0	0	
- Taxe sur la Valeur Ajoutée	4 012	4 012	
- Divers	142	142	
Groupe et associés	636 239	636 239	
Débiteurs divers	365	365	
Charges constatées d'avance	2 533	2 032	501
Total	1 454 085	719 492	734 593

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Korian possède des actions propres qui sont valorisées selon la méthode du prix moyen pondéré et leur variation s'explique comme suit.

en €	Nombre	Montant
Stock 31.12.2016	33 872	911 117
Achats 2017	817 544	23 218 253
Ventes 2017	812 562	22 979 870
P/MV nette 2017		249 552
Stock 31.12.2017	38 854	1 149 500

Charges constatées d'avance

Le détail du poste s'analyse ainsi.

Charges constatées d'avance	2017	2016
Maintenance	480	459
Soultés des swaps et charges d'intérêts sur instruments dérivés	682	1 010
Autres	748	529
Loyer	622	591
Total	2 532	2 589

Produits constatés d'avance

Le détail du poste s'analyse ainsi.

Produits constatés d'avance	2017	2016
Commissions de gestion	611	1 441
Travaux et MO	0	12
Total	611	1 453

Produits à recevoir et charges à payer

Nature des éléments	Produits	Charges
Intérêts courus sur prêts	10 271	1 568
Intérêts courus sur emprunt obligataire		11 147
Intérêts courus sur SWAPS		956
Fournisseurs, factures non parvenues		6 345
Clients hors groupe, factures à établir	5 407	
Clients groupe, factures à établir	1 233	
Dettes sociales	365	6 865
Charges sociales sur dettes sociales		4 263
Etat charges à payer / produits à recevoir	4 154	8 815
Intérêts courus sur comptes courants	8 398	3 728
Banque intérêts courus	110	13
Total	29 938	43 700

Variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	En KE
A l'ouverture	1 562 871
Augmentation de capital	4 022
Prime d'émission et de fusion	18 519
Réserve légale	1 094
Autres réserves	0
Report à nouveau	-28 448
Résultat 2016 distribué	-21 871
Résultat exercice 2017	61 869
Provisions réglementées	3
A la clôture	1 598 058

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires pratiqués sur les coûts d'acquisition des titres.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges et leur évolution s'analysent comme suit.

En KE	31.12.2016	Dotations	Utilisés		31.12.2017
			Utilisés	Non utilisés	
Provisions pour risques & charges					
Autres provisions pour risques et charges	736	985	-1 245		476
Provision pour litige salarial	1 457	1 065	-1 346	-38	1 138
Total	2 194	2 050	-2 591	-38	1 614

La dotation aux provisions pour litige salarial correspond essentiellement à des coûts de réorganisation salariale et des litiges prudhommaux.

Dettes financières

Dettes sur établissements de crédit

	2017	2016
Découverts bancaires	13	26
Total	13	26
Emprunts bancaires		
- A moins d'1 an	68 056	49 568
- A plus d'1 an	504 200	662 280
Intérêts courus	1 568	2 318
Total emprunts bancaires	573 824	714 165
Emission titres négociables à court terme	115 000	50 000
Total endettement bancaire	688 837	764 191

La dette brute bancaire de Korian se décompose donc comme suit au 31 décembre 2017 :

- des emprunts dans le cadre du crédit syndiqué à hauteur de 500 M€ ;
- des crédits moyen terme pour 72,2 M€ ;
- des intérêts courus pour un montant total de 1 568 K€ ;
- des titres négociables à court terme (anciennement billets de trésorerie) d'un montant nominal de 115 M€.

Échéances des dettes

Etat des dettes	Total	A - d'1 an	A + d'un an et + de 5 ans	A + de 5 ans
Autres emprunts obligataires	1 331 647	48 647	654 000	629 000
Emprunts, dettes	688 837	184 637	504 200	
Emprunts, dettes financières divers	1 014	1 014		
Fournisseurs et comptes rattachés	26 749	26 749		
Personnel et comptes rattachés	6 865	6 865		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	4 263	4 263		
Etat : Impôt sur les bénéfices	3 066	3 066		
Etat : TVA	4 622	4 622		
Etat : autres impôts	1 127	1 127		
Fournisseurs d'immobilisations	1 841	1 841		
Groupe et associés	443 345	443 345		
Autres dettes	3 616	3 616		
Produits constatés d'avance	611	611		
Total	2 517 603	730 403	1 158 200	629 000

Détails des postes du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées

Nature des postes	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lien de participation
Prêts	733 890	
Titres de participation bruts	2 255 639	309
Comptes courants débiteurs	641 240	
Comptes courants créditeurs	448 349	
Charges financières	3 729	
Produits financiers	131 527	41

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'analyse ainsi.

	2017	2016
Redevance filiales	52 884	48 704
Facturation filiales AMO	1 095	0
Refacturation de personnel	2 075	3 554
Refacturations diverses	2 310	1 788
Contrats de Prestations de Services	18 088	14 702
Refacturation locations immobilières	293	287
Total	76 745	69 035

Korian a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 72 141 K€ en France et de 4 604 K€ à l'étranger.

Transferts de charges d'exploitation

Le montant total s'élève 4 866 K€.

Il s'agit des produits :

- de remboursement de coûts de formation pour 257 K€ ;
- de remboursement d'indemnités maladie et d'avantages en nature pour un montant de 729 K€ ;
- de coûts de mise en place des emprunts obligataires et des emprunts auprès des établissements de crédit pour 3 880 K€.

Charges d'exploitation

Achats et charges externes

Les postes les plus significatifs des achats et charges externes se décomposent comme suit.

Nature des charges	2017	2016
Achats à refacturer	2 331	1 769
Sous-traitance	4 146	1 306
Locations immobilières	2 435	2 548
Locations mobilières	842	1 240
Maintenance	2 680	2 512
Personnel extérieur	736	167
Prestations d'assistance technique	12 417	13 089
Honoraires	13 694	12 691
Frais de déplacements	3 303	2 744
Télécommunications	1 331	1 025
Services bancaires	8 616	15 160
Frais de recrutement	548	566
Autres charges	5 349	4 905
Total	58 428	59 722

Le montant des honoraires versés par la société Korian SA à ses commissaires aux comptes, Mazars et Ernst & Young, s'élève, au titre de l'exercice, à 446 milliers d'euros au titre du contrôle légal des comptes. A cela s'ajoutent les prestations d'audit et services autres que la certification des comptes qui s'élèvent, pour 2017, à 234 milliers d'euros (rapport RSE, Due diligences financières et attestation CICE principalement).

Impôts, taxes et versements assimilés

Le poste s'analyse de la façon suivante.

Nature des charges	2017	2016
Impôts et taxes sur rémunérations	1 498	1 256
CVAE / CFE	488	426
Taxe foncière	273	273
TVA non récupérable	273	248
Taxe sur les véhicules	76	68
Organic	97	58
Autres taxes	76	13
Total	2 781	2 343

Salaires et charges sociales

Le poste s'analyse de la façon suivante.

Nature des charges	2017	2016
Salaires et traitements	30 243	26 199
Charges sociales	11 793	11 768
Total	42 036	37 967

Produits et charges financiers

Le poste s'analyse de la façon suivante.

Nature des produits	2017		2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits financiers de participations	112 181		65 059	
Intérêts de comptes courants	8 399	3 729	10 614	4 052
Intérêts sur emprunts		46 706		39 702
Coûts des instruments financiers		8 294		13 614
Revenus de prêts	10 989		11 581	
Provisions	1 430	976	1 264	126
Divers	1 554	165	1 168	687
Total	134 553	59 870	89 685	58 181

Produits et charges exceptionnels

Le poste s'analyse de la façon suivante.

Nature des charges	Produits	Charges
Cession immobilisations corporelles	0	95
Amortissements dérogatoires	0	3
Régularisation taxes 2016	108	
Produits exceptionnels divers	193	0
Projets abandonnés	0	469
Charges exceptionnelles diverses	0	29
Total	301	596

Engagements hors bilan

Cautions solidaires du paiement des loyers

Depuis la création du Groupe, les baux contractés par les filiales de Korian avec les bailleurs institutionnels sont contre-garantis par une caution ou une garantie locative de Korian.

Par ailleurs, dans le cadre des opérations de crédit-bail immobilier effectuées depuis décembre 2009, Korian s'est porté caution pour le compte de ses filiales.

Engagements donnés

Afin que la filiale Curanum puisse bénéficier de l'exemption de publication de ses comptes sociaux en Allemagne, Korian communique annuellement une lettre de soutien à sa filiale.

Litiges

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société et de ses conseils, de litiges non provisionnés et susceptibles d'affecter d'une façon significative l'activité, les résultats ou la situation financière de la Société.

Engagements de retraite

Une estimation de la valeur actuelle des engagements d'indemnités de départ à la retraite de la Société vis-à-vis de l'ensemble de son personnel a été effectuée :

- méthode de calcul choisie : unité de crédits projetés ;
- table de mortalité femme : TPGF05 ;
- table de mortalité homme : TPGH05 ;
- taux d'actualisation : 1,30 % ;
- convention collective : CCU ;
- âge conventionnel de départ : de 60 à 64 ans ;
- conditions de départ : départ à la retraite à l'initiative du salarié.

Le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève à 1 347 K€ au 31 décembre 2017 et n'est pas provisionné dans les comptes individuels.

Instruments financiers dérivés (juste valeur)

La Société utilise des instruments financiers dérivés (*swaps* et *cap*) pour se prémunir contre le risque de taux d'intérêt qui découle de sa politique de financement à taux variable.

La juste valeur de ces instruments se présente comme suit.

En K€	Valeur au 31 décembre 2017	Nominale
SWAP	-9,63	710,0
OPTIONS	2,42	627,5

Les *swaps* valorisés dans le cadre de l'absorption de Medica sont comptabilisés au passif et représentent une valeur nette d'impôt de 76 K€.

Garanties d'actif et de passif reçues

Conformément aux pratiques du Groupe, celui-ci dispose de garanties de passifs sur l'ensemble des acquisitions.

Garanties d'actif et de passif données

Dans le cadre des cessions de sociétés hors Groupe, Korian a accordé des garanties de passif en matière fiscale, parafiscale, douanière et sociale jusqu'à l'expiration de la prescription légale. Pour toutes les autres matières, les garanties pourront être mises en œuvre pendant une durée de 18 mois à compter de la date de transfert de propriété.

Garanties bancaires données

Korian a procédé, le 21 juillet 2016, à la mise en place d'un nouveau contrat de crédit syndiqué. En vertu de la nouvelle convention de crédit, le respect du ratio financier, (dette nette - dette immobilière) / (EDITDA - 6,5 % de la dette immobilière), doit être testé au niveau du Groupe de façon semestrielle. La limite du levier financier ainsi calculé est fixée, au 30 juin, à 4,75x sur la durée du crédit et, au 31 décembre, à 4,5x sur la durée du crédit.

Garanties bancaires reçues

Korian bénéficie d'une garantie bancaire autonome à première demande pour un montant de 976 K€.

Engagements de rachat

Dans le cadre des prises de participation dans les filiales du groupe Seniors Santé, Korian a pris des engagements de rachat s'activant à l'initiative du vendeur :

- Bloc 3 : rachat de 20 % complémentaires dès l'obtention de la commission de sécurité.

Paievements en actions

Plan d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2014

Le 10 septembre 2014, le Conseil d'administration a approuvé, sur autorisation de l'Assemblée générale du 26 juin 2014, la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de certains membres de la Direction générale, qui prévoit l'attribution d'un maximum de 153 030 actions de la Société, sous réserve de l'atteinte de conditions de performance liées au cours de bourse, à l'EBITDA et au chiffre d'affaires.

S'agissant des résidents fiscaux français, l'attribution gratuite des actions est définitive depuis le 31 mars 2017 et la propriété desdites actions a été transférée aux bénéficiaires, sous condition de présence. Les bénéficiaires ne seront par ailleurs pas autorisés à transférer les actions reçues dans le cadre de ce plan jusqu'au 31 mars 2019.

L'attribution définitive de ces actions par les bénéficiaires résidents fiscaux étrangers aura lieu le 31 mars 2019, sans condition de conservation.

Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions gratuites attribuables s'élève à 8 832 actions, suite au départ de certains bénéficiaires en 2017.

Compte tenu de ces départs, le plan d'attribution gratuite d'actions a un coût IFRS de 636 K€ (charges sociales exclues) au 31 décembre 2017.

Plan d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2015

Le 16 septembre 2015, le Conseil d'administration a approuvé, sur autorisation de l'Assemblée générale du 26 juin 2014, la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de certains membres de la Direction générale, qui prévoit l'attribution d'un maximum de 103 305 actions de la Société, sous réserve de l'atteinte des mêmes conditions de performance que le plan d'attribution gratuite d'actions du 10 septembre 2014. Conformément à la délégation de compétence qui lui a été consentie par ledit Conseil, après avoir arrêté la liste des bénéficiaires, le Directeur général a constaté que le nombre total d'actions attribuées dans le cadre de ce plan s'élève à 90 649 actions de la Société.

S'agissant des résidents fiscaux français, l'attribution gratuite des actions deviendra définitive et la propriété desdites actions sera transférée aux bénéficiaires le 31 mars 2018, sous condition de présence. Les bénéficiaires ne seront par ailleurs pas autorisés à transférer les actions reçues dans le cadre de ce plan jusqu'au 31 mars 2020.

L'attribution définitive de ces actions par les bénéficiaires résidents fiscaux étrangers aura lieu le 31 mars 2020, sans condition de conservation.

Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions gratuites attribuables s'élève à 23 906 actions, suite au départ de certains bénéficiaires en 2017.

Compte tenu de ces départs, le plan d'attribution gratuite d'actions a un coût IFRS de 485 K€ (charges sociales exclues) au 31 décembre 2017.

Plan d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2017

Les 18 juillet et 13 septembre 2017, le Conseil d'administration a approuvé, sur autorisation de l'Assemblée générale du 22 juin 2017, la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de certains membres de la Direction générale, qui prévoit l'attribution d'un maximum de 340 615 actions de la Société, sous réserve de l'atteinte de conditions de performance liées au cours de bourse, à l'EBITDA et au chiffre d'affaires.

Conformément à la délégation de compétence qui lui a été consentie par ledit Conseil, après avoir arrêté la liste des bénéficiaires, le Directeur général a constaté que le nombre total d'actions attribuées dans le cadre de ce plan s'élève à 334 095 actions de la Société.

L'attribution gratuite des actions deviendra définitive et la propriété desdites actions sera transférée aux bénéficiaires le 4 août 2020 ou le 13 septembre 2020, selon la date de leur attribution, sous condition de présence. Les actions définitivement attribuées seront librement cessibles.

Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions gratuites attribuables s'élève à 334 095 actions.

Le plan d'attribution gratuite d'actions a un coût IFRS de 4 504 K€ (charges sociales exclues) au 31 décembre 2017.

Autres informations

Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen de l'exercice a été de 407 personnes. Il se répartit de la façon suivante.

Nature des effectifs	2017	2016
Cadres	294	268
Employés	112	101
Total	407	369

Rémunérations versées aux organes de Direction

Les rémunérations des organes de Direction pour 2017 ont été les suivantes :

- Rémunération fixe 2017 : 4 146 K€ ;
- Rémunération variable : 1 619 K€ ;
- Avantage véhicule : 72 K€.

Rémunérations versées aux organes d'administration

Au titre de l'année 2017, il a été versé 378 410,96 € de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration et au Censeur.

Les membres du Conseil ont également droit au remboursement, sur justificatifs, des frais de déplacements engagés en vue d'assister aux réunions desdits Conseils et des Comités spécialisés. Les administrateurs, autres que le Président du Conseil, et le Censeur n'ont perçu aucun autre élément de rémunération au titre de l'année 2017 de la part de la Société.

Le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée générale du 22 juin 2017 a adopté un nouveau Règlement intérieur qui modifie les modalités de répartition de l'enveloppe des jetons de présence entre les administrateurs et le Censeur. L'article 1.9 du Règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit la répartition suivante des jetons de présence :

Sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence d'un montant de 400 000 € :

- la somme de 350 000 € est répartie entre les administrateurs à titre de part fixe et en fonction de leur participation effective aux Conseils et Comités ;
- la somme de 50 000 € est utilisée pour (i) verser un jeton supplémentaire aux administrateurs indépendants non-résidents et (ii) une rémunération en contrepartie de services rendus pour le(s) censeur(s).

La somme de 350 000 € est répartie entre les administrateurs selon les règles suivantes :

- 45 % du montant susvisé des jetons de présence sont répartis uniformément entre les membres du Conseil à titre de part fixe, le Président touchant un double jeton et les administrateurs indépendants touchant un sextuple jeton ;
- 30 % du montant susvisé sont répartis entre les membres du Conseil à proportion du nombre de séances du Conseil auxquelles les membres assistent, le Président touchant un double jeton ;
- 25 % du montant susvisé sont répartis entre les membres des différents Comités à proportion du nombre de séances des Comités auxquelles les membres assistent, le Président de chaque Comité touchant un double jeton.

En cas de participation d'un administrateur à une réunion du Conseil ou d'un Comité par voie de conférence téléphonique, seul un demi-jeton lui sera versé.

En cas de tenue exceptionnelle d'un Comité (i) pendant une interruption de séance d'un Conseil d'administration, (ii) ou immédiatement avant, (iii) ou immédiatement après, seule la réunion du Conseil d'administration donne lieu à rémunération.

En cas de tenue de plusieurs réunions du Conseil d'administration le même jour, notamment le jour de l'Assemblée générale annuelle, les participations à ces réunions d'un administrateur ne comptent que pour une participation.

Les modalités de calcul des jetons de présence en vigueur jusqu'au 22 juin 2017 sont décrites en page 113 du document de référence 2016 déposé à l'AMF le 26 avril 2017 sous le numéro D.17-0432.

Intégration fiscale

En l'absence de convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt est supportée par les sociétés filles. Les économies d'impôt réalisées par le groupe fiscal intégré, grâce aux déficits et aux correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôts, sont conservées chez la société mère Korian et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

Sur l'exercice où les sociétés filles redeviendraient bénéficiaires, la société mère Korian supportera alors une charge d'impôt.

Le périmètre d'intégration fiscale dont Korian est la société mère en 2017 comprend 125 sociétés (Korian inclus).

Au titre de 2017, en l'absence d'intégration fiscale, la charge d'impôt nette du Groupe aurait été de 44 625 K€..

L'application du régime de l'intégration fiscale génère un profit d'impôt de 18 690 K€ constaté au niveau de la société mère.

Le résultat fiscal courant du groupe fiscal intégré au titre de l'exercice 2017 est bénéficiaire à hauteur de 75 393 K€.

Le Groupe a dégagé des crédits d'impôts compétitivité des entreprises au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 28 400 K€.

De plus, le Groupe bénéficie de crédits d'impôt mécénat et apprentissage pour un total de 490 K€.

Korian SA, seul, dégage un produit d'impôt de 18 333 K€, composé principalement du produit d'intégration fiscale pour 18 690 K€, de crédits d'impôts mécénat, recherche et apprentissage pour 609 K€, minorés de la surtaxe d'IS.

Ventilation de l'impôt

	Aux impôts	Impôts	Aux impôts
Résultat courant	43 832	0	43 832
Résultat exceptionnel	-296	0	-296
Impact intégration fiscale + CI		-18 333	-18 333
Résultat comptable	43 536	-18 333	61 869

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements

- Réallocation aux filiales de leurs déficits	60 643 156 €
- Soit une charge future d'impôts	20 879 439 €

Allègements

- Organic	96 619 €
- Soit un allègement futur d'impôts	32 206 €